Mise en ligne : 12 février 2016.
Dernière modification : 29 septembre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

PIERRE FAUQUENOT
AVANT LE LANCEMENT DE L'*ALERTE*

COMPAGNIE DES MESSAGERIES FLUVIALES [DE COCHINCHINE]
Transports fluviaux
SAÏGON
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 140)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messag._fluv._Coch._1881-1927.pdf

FAUQUENOT [Pierre], sténo-dactylographe ;

———————————

COMPAGNIE DES.MESSAGERIES FLUVIALES DE COCHINCHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 146)

Bureaux

FAUQUENOT, PIERRE, secrétaire.

———————————

Saïgon
Cour criminelle
(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1922)

.....

La première affaire inscrite au rôle était celle où Nguyên-huu-Hau, dit Lucien Hau, employé à la Banque de l'Indochine, était accusé d'avoir :

.....

De la déclaration de sa femme et de celle de son parent Fanguenot *[sic : Fauquenot ?]*, il résulte qu'il entretenait des maîtresses, qu'il passait souvent des nuits à jouer dans des tripots, où il a perdu de grosses sommes d'argent, qu'il menait un train de vie luxueux, promenades en auto, soupers en joyeuse compagnie qu'il offrait à ses amis avec libéralité.

.....

———————————

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE VINH-HOI
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-91)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Silico-calcaire_SICA.pdf

brique et produits, silico-calcaires, S. I. C. A.,
133, boulevard Charner,
usine à Vinh-Hoi, Saïgon.

MM. BEC et Ch. MAYER, propriétaires ; P. BERNARD, directeur général ; P[ierre] FAUQUENOT, secrétaire de direction ; J. EXIGA, chef de fabrication.

———————————

CALCAIRES DU GOLFE DU SIAM
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-82)

Fours à chaux à Hatiên
Bureaux : 133, boulevard-Charner, Saïgon.
MM. BIC *[sic : BEC]* et MAYER, propriétaires ; P. BERNARD, directeur général ; P[ierre] FAUQUENOT, secrétaire.

———————————

Conseil colonial (Cochinchine)
Séance du 17 août 1926
Ordre du jour
(*L'Écho annamite*, 18 août 1926)

15° Baria. — Vente de gré à gré au profit de Mme Bernard et M. Fauquenot d'un terrain domanial de 290 ha., sis aux villages de La Van et La Bon (Dossier nº 1508).

———————————

Notre carnet financier
Société anonyme Industrie, Commerce, Agriculture
Capital : 20.000 piastres, en mille actions de 20 piastres
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SAICA.pdf

Premiers administrateurs : … Fauquenot…

———————————

Élections de la Chambre d'agriculture
de Cochinchine du 7 juillet 1930
Déclarations de candidature
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 juillet 1930)

FAUQUENOT, Pierre, colon-riziculteur, fondé de pouvoirs de M. J[oseph] Mayer, ancien président de la Chambre d'agriculture.

———————————

Conseil colonial (Cochinchine)
Élections coloniales des 7 et 21 décembre 1930
(*L'Écho annamite*, 25 novembre 1930)

Liste Blanchard-Lachevrotière
Pierre Fauquenot, industriel [Silico-Calcaire] et planteur

———————————

PLANTATION NGAI-GIAO
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, juin 1931)

Propriétaire ou directeur : Béziat, [Pierre] Fauquenot, Ferret, Motais [de Narbonne], Neveu, Sambuc.
Commune de Ngai-giao.
Canton de Ngai-giao.
Voie d'accès : route de Xuân-Lôc à Baria.
Distance de Saïgon : 113 km.
Nature du terrain : terres rouges.
Année de la première mise en culture : 1927.
Superficie totale : 340 hectares.
Superficie plantée : 100 hectares.
Nombre d'hévéas plantés : en 1927, 4.400 ; en 1928, 13.200 ; en 1929, 4.400.
Méthode de culture : sarclage terrain non désouché.
Main-d'œuvre : locale.
Immeubles et installations : paillotes.
Matériel agricole : 6 charrues.
Cheptel : 12 bœufs, 6 vaches.
Capitaux investis dans la plantation : 100.000 p.
Renseignements divers : Au mois de décembre 1930, toute la plantation sera greffée ou les meilleurs clones AVKOS et 6.000 clones greffés venant de Java ont été plantés en intercalaire en 1929 et 1930.

———————

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

Au scrutin de ballottage du 21 décembre, ont été élus conseillers coloniaux : MM. Barbanson, Fauquenot, Duzan et Brodeur.

———————

La liste des assesseurs appelés à siéger aux Assises
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

Voici la liste des assesseurs européens près la Cour criminelle pour l'année 1931. C'est parmi les noms ci-dessous désignés que seront tirés au sort ceux qui doivent siéger aux diverses sessions de la Cour criminelle de l'année :

Assesseurs titulaires
Fauquenot Pierre, directeur de la S.I.C.A. [Silico-calcaire], Saïgon

———————

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

La Cour d'appel a confirmé, sur défaut, le jugement condamnant M. Pierre Fauquenot à 3 mois de prison avec sursis et 2.000 francs d'amende pour tromperie dans la vente de pâtes de poisson.

———————

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1932)

La cour d'appel a maintenu la condamnation de M. Fauquenot à 3 mois de prison avec sursis et 2.000 fr. d'amende pour tromperie ou tentative de tromperie sur la marchandise vendue. M. Fauquenot vendait, en effet, pour du nuoc-mam une pâte de poisson ne répondant pas à la définition légale du nuoc-mam, bien qu'elle fût peut-être supérieure au nuoc-mam ordinaire.

———————

Fauquenot sur *Annuaire général de l'Indochine*, 1933 :
uniquement son adresse à Saïgon, 201, rue Frères-Louis..

———————

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

COCHINCHINE

Sur pourvoi du gouverneur de la Cochinchine, le Conseil de contentieux a annulé l'élection de M. Fauquenot aux fonctions de secrétaire du conseil colonial.

NOTRE CARNET FINANCIER

Le 8 décembre, on a mis en vente chez Me Fays, à la requête de la Banque franco-chinoise : 2 parts des Transports et Messageries de l'Indochine,. m. à p. 1 fr. la part ; 16 actions de 100 francs libérées d'un quart de l'Union immobilière indochinoise, m. à p. 15 francs l'action ; 49 bons boxers de 50 U.S. dollars 5 % 1925, m. à p. 50 p. le bon ; 10 obligations de 50 piastres de la Société urbaine foncière indochinoise, m à p. 30 p. l'une ; tous ces titres appartenaient à M. Fauquenot.

———————

Conseil colonial
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

M. Krautheimer a démissionné à la fois M. Guérini et M. Fauquenot.

———————

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

MM. Fauquenot et A. Han, représentant M. Joseph Mayer, à Saïgon, transportèrent de Saïgon à Phnom-Penh 683 tonneaux de pâte de poisson qui firent naufrage le 28 juin 1931. Cette pâte de poisson (avec laquelle M. Fauquenot fabriquait du nuocmam et pour quoi il fut inculpé en avril 1931) avait été achetée 11 fr. 50 le kilo en 1929 et M. Mayer réclame 900.000 francs à la Concorde Insurance et aux trois autres assureurs. Me Ferrand, avocat de ceux-ci, offre 130.000 fr.

———————————

ALERTE (1934-1939)

trihebdomadaire

LA PRESSE INDOCHINOISE FRANCOPHONE EN 1936

(Argus de la presse, *Nomenclature des journaux et revues en langue française du monde entier*, 1936-1937, pp. 476-480)

COCHINCHINE
Saigon (121.962 habitants).

Alerte. — Tri-hebd. (1934). Organe indépendant de défense des intérêts français et annamites. Direct. Politique. Rédact. en chef : Georges Vairot, 201, rue Frère-Louis. Tél. : 7-25.

———————

Daniel HÉMERY,
À Saigon dans les années trente, un journal militant : « La Lutte » (1933-1937), 2005

« La Lutte » est imprimée par Ardin jusqu'en janvier 1936, puis à la SATI dirigée par le directeur de « L'Alerte », Fauquenot. Les frais étaient élevés, les retards assez fréquents. Le journal doit, par exemple, interrompre sa publication dans la seconde quinzaine de janvier [1936] à la suite d'un accident de machines à la SATI et ne peut reparaître qu'en traitant avec l'imprimerie Testelin. Mais le prix du numéro passe de 6 à 10 cents.

———————

SAIGON
Décès
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 février 1937)

On nous annonce le décès, à l'âge de 68 ans, de Madame Truong-vinh-Viêt, épouse de M. Truong-vinh-Viêt, doc-phu-su en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, de la famille Pétrus Ky.

Les obsèques et l'inhumation au mausolée Petrus Ky, boulevard Galliéni à Saïgon, ont eu lieu le 16 février.

Nous présentons à tous ceux que ce deuil afflige, et particulièrement à notre confrère Fauquenot, l'expression de nos sincères condoléances.

———————

À travers la presse
NOUVELLES ARRESTATIONS DE JOURNALISTES
EN INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1937)

Le journal *l'Humanité* a publié avant-hier le télégramme suivant :

Saïgon, 3 août. — De multiples arrestations de gérants et de rédacteurs de journaux viennent d'avoir lieu. Ils ont été inculpés de manœuvres subversives en application du

décret du 4 octobre 1927, de violation de la loi de 1881 sur la liberté de la presse applicable à la Cochinchine, et reconnue par arrêts de la cour d'appel de Saïgon.

C'est une grave menace pour les journaux indépendants.

Signé : Nguyen Van Dam, président de l'Amicale des journalistes annamites ; Darrigan, président du syndicat de la presse cochinchinoise ; Chêne, directeur *Paysan* ; Metter, directeur d'*Agir* ; Fauquenot, directeur d'*Alerte* ; Vernier, directeur d'*Indochine* ; Inde, Loye. Ayan, Gouget, Giacobbi, avocats ; Padovani, secrétaire de la section S. F. I. O.

À la suite de l'arrestation en Indochine, de MM. Tao et Thou, conseillers municipaux de Saïgon, M. Francis Jourdain vient d'adresser une lettre à M. Marius Moutet, lui demandant « son appui, pour être poursuivi lui-même devant les tribunaux », conformément à la justice que l'auteur d'un délit soit puni en même temps que ces complices : M. Tao et Than venant d'être condamnés à deux ans de prison pour des délits de presse dont l'un consisterait à avoir reproduit un article de M. Francis Jourdain paru en octobre dernier dans un quotidien parisien.

———————————————

COCHINCHINE
Le Congrès de l'Enfance
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 février 1938)

Au cours de la 2e séance, … nous avons entendu … M. Fauquenot, président du patronage laïque…

———————————————

[Incarcération de Fauquenot]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 16 octobre 1938)

La semaine dernière, notre confrère Fauquenot, directeur de l'« Alerte », avait été convoqué par le juge d'instruction, puis interrogé et relaxé.

Cependant vendredi, vers 11 h. du matin, M. Fauquenot a été mis en état d'arrestation.

L'« Alerte » indique qu'il s'agit d'une mesure militaire.

Nous n'insisterons pas sur cette inculpation, la loi nous le défend.

Cependant nous connaissons M. Fauquenot depuis très longtemps, il s'est toujours conduit comme un bon Français et nous pensons qu'il a dû être victime d'une erreur ou d'une simple imprudence.

Ne l'accablons pas avant de savoir.

———————————————

INDOCHINE
Affaire d'espionnage ?
(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1938)

Des réquisitions ont été opérées tout dernièrement au domicile de M. Fauquenot, directeur de *l'Alerte* à Saïgon.

Malgré le silence observé sur cette affaire, il semble que l'attention du Parquet ait été attirée par les articles pro-japonais publiés par *l'Alerte*.

Parler d'espionnage semble exagéré ; il s'agirait plutôt de propagande japonaise propagande tendancieuse à laquelle semblent acquis quelques journaux cochinchinois.

En raison de la faveur dont jouit *l'Alerte* auprès du gouvernement local, il semble tout de même peu vraisemblable que ce journal ait partie liée avec des émissaires japonais. Précisons, au surplus, que M. Fauquenot aurait été remis en liberté, tout au moins provisoire, mais que l'enquête, cependant, se poursuit sur l'activité exacte de son journal.

———————————————

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 27 novembre 1938)

Le tribunal correctionnel a liquidé vendredi l'affaire de diffamation Tran-trinh-Trach contre la *Presse indochinoise* et l'*Alerte*.

M. Lannes, gérant de la *Presse indochinoise*, est condamné à 100 francs d'amende, Neumann, directeur, 200 francs.

M. Dripe, gérant de l'*Alerte,* paiera 50 francs d'amende et M. Fauquenot, directeur, 100 francs.

En outre, la *Presse indochinoise* devra payer 1.000 $ de dommages-intérêts à M. Trach, et l'*Alerte* 500 $.

Respectons la loi et taisons-nous, tel est le mot d'ordre.

———————————

[Inculpation de Fauquenot]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 janvier 1939)

La Chambre des mises en accusation a décidé de renvoyer devant la juridiction militaire, M. Fauquenot, directeur de « l'Alerte », et un faux colonel chinois qui est simplement un Annamite, pour délit d'espionnage

Nous pensons que c'est l'excellent avocat Me Bernard qui défendra M. Fauquenot devant la redoutable juridiction militaire.

———————————————

L'AFFAIRE LAMORTE* VUE DE PARIS
LE CAS DAO-SUU-THUYEN
Dix mois de prison
(*L'Écho annamite*, 17 mars 1939, p. 1, rdc)

Nous lisons dans la *France extérieure et coloniale* :

Le 7 octobre dernier, continuant à noter ici les scandaleux développements de l'affaire Lamorte, nous annoncions l'arrestation préventive, à Saïgon, de M. Dao-suu-Thuyên, secrétaire des Établissements Lamorte, sous l'inculpation de « vol et recel de documents administratifs ». Inculpation partagée avec M. Henri Lamorte, M. Pierre Fauquenot [L'*Alerte*] et M. Pham-duy-Trinh. […]

———————————————

[Condamnation de Fauquenot]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 5 mars 1939)

Nous avons connu trop tard pour pouvoir aviser nos lecteurs, dimanche dernier, de la décision du Tribunal militaire condamnant Fauquenot et Doan-van-Thanh, dit le Colonel Tinh, à 15 années de détention pour espionnage.

D'une manière générale, la rigueur de la sanction a surpris nos concitoyens. Dans la presse locale, on laisse entendre que la condamnation n'est pas excessive. si la preuve de la culpabilité a été faite !

Cette restriction mentale chez beaucoup de Saïgonnais est l'aboutissement de la campagne Lamorte, des deux décisions contradictoires de la Chambre des mises en accusation, des représailles administratives rejetées par le Tribunal correctionnel, des troubles combinaisons de Bourgoin et consorts.

Le raisonnement public est simple, chacun le sait, il n'est pas toujours exact — c'est vrai aussi —, et nous pensons qu'une condamnation de la Cour suprême mettra un point final à cette malheureuse affaire

Bien sûr, personne n'est en droit de douter de la parfaite correction et de l'indépendance des juges militaires mais on admet que l'on peut se trouver influencé par des contingences locales récentes. En outre, le Français, toujours enclin à l'équité totale, se refuse à considérer qu'un cas particulier soit retenu pour servir d'exemple, comme certains l'affirment.

En définitive, la morale publique. en présence des complications internationales, adopte sans réserves la nouvelle loi sur l'espionnage qui condamne sévèrement les espions et punit, sans restriction aucune, les traîtres.

———————————————

Échos et nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 mars 1939)

Conséquence de l'affaire Fauquenot : le journal l' « Alerte » a cessé de paraître. Son rédacteur en chef, M. [Eugène] Dejean de la Bâtie, vient de reprendre « l'Écho annamite » qui a connu autrefois une certaine prospérité.

L'« Écho annamite » sera tri-hebdomadaire comme l'« Alerte ». Nous souhaitons bon succès à notre confrère.

———————————————

L'affaire d'espionnage de Saïgon s'est conclue par quinze ans de détention pour les inculpés Fauquenot et Thanh
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1939)

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, Fauquenot et Thanh, poursuivis pour faits d'espionnage, ont comparu devant le Tribunal Militaire de Saïgon.

L'opinion publique de notre ville n'avait pas appris sans émoi qu'un de nos compatriotes se trouvait inculpé dans ce crime odieux. Aussi, de nombreux journalistes étaient-ils présents à l'audience et chacun, intérieurement, évoquait le temps pas si lointain où Fauquenot, dans son journal *l'Alerte*, se faisait remarquer par une attitude étrange lors des dernières élections générales.

Mais, sitôt achevé l'interrogatoire d'identité, le président du Tribunal prononçait le huis-clos et faisait évacuer la salle.

D'autre part, la loi interdisant en Indochine la publication des comptes rendus de telles affaires, force nous est de relater ce que le public put connaître de ces débats. Après avoir siégé de 8 heures à 20 heures, le tribunal rentre en séance et le président déclare : « Le tribunal a répondu affirmativement à toutes les questions. »

Un silence angoissé accueille ces paroles.

En conséquence, les deux accusés sont condamnés chacun à quinze années de détention. Ils sont dispensés de la peine accessoire d'interdiction de séjour, et sont en outre condamnés solidairement aux frais envers l'État

Cette lourde sentence provoque, chez les assistants, une vive émotion. Un exemple était nécessaire, chacun s'incline.

Sanction sévère, mais juste, qui vient mettre un point final à une affaire pénible.

———————————

L'AFFAIRE FAUQUENOT
« LA FRANCE EXTÉRIEURE »
la trouve invraisemblable
par L. P.
(*L'Écho annamite*, 12 avril 1939)

Dans son dernier « Avion colonial », le correspondant parisien de la *Presse indochinoise* reproduit l'articulet suivant, emprunté à la *France extérieure et coloniale* :

Le courrier aérien du 18 mars a apporté en France la nouvelle de la condamnation de M. Fauquenot, directeur de notre confrère *l'Alerte*, de Saïgon, à quinze ans de détention pour espionnage au profit du Japon.

Nos lecteurs connaissent les campagnes vigoureuses menées par *l'Alerte* et qui ont valu à son directeur pas mal d'inimitiés.

Bien que n'ayant pas toujours eu à me louer de mes relations avec M. Fauquenot, je tiens à dire combien l'inculpation relevée contre lui m'a surpris et m'apparaît encore invraisemblable.

Que M. Fauquenot ait fait, dans son journal, une campagne projaponaise peut être déplacée, soit ! Mais quel est le texte qui interdise à un journaliste, fût-il indochinois, de soutenir un point de vue personnel ?

Le crime d'espionnage comporte des éléments précis : la livraison à une puissance étrangère de renseignements tenus secrets et intéressant la sécurité du pays.

Quels renseignements de cette nature M. Fauquenot pouvait-il détenir ? Et s'il en détenait, comment pouvait-il se les êtres procurés sans complice ?

Par lui-même, il ne semble pas qu'il disposât d'autres sources d'information que le premier commerçant japonais venu, habitant à Saïgon.

Ces douloureuses interrogations resteront sans réponse, puisque les débats devant le tribunal militaire se sont déroulés à huis clos.

———————————

« L'Alerte » n'est plus
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1939)

Depuis que son directeur a été condamné à quinze ans de prison pour espionnage au profit d'une puissance étrangère, « L'Alerte », de Saigon, jouissait — si l'on peut dire — d'une assez mauvaise presse. Elle vient d'émettre son chant du cygne par l'organe de son rédacteur en chef, M. [Eugène] Dejean de la Bâtie, qui ressuscite *L'Écho annamite*, sous sa propre direction. Nous ne jugerons ce dernier qu'à l'œuvre et nous lui souhaitons volontiers longue vie et brillant succès dans l'accomplissement de sa mission franco-annamite.

———————————

DERNIERS ÉCHOS DES ÉLECTIONS COLONIALES

———————oxo———————

DE M. TABOULET A P. FAUQUENOT

———————oxo———————

Ce que nous en pensons

(*L'Écho annamite*, 5 mai 1939)

La presse saïgonnaise a été unanime à flétrir l'agression brutale dont M. Taboulet, ancien combattant, chevalier de la Légion d'honneur, chef du service local de l'enseignement, fut la victime, dimanche trente avril, dans la salle des pas perdus de notre hôtel de ville

.....

Le geste de M. de Lachevrotière était inexcusable.

.....

Pierre Fauquenot en sait maintenant quelque chose — ou plutôt il n'en sait rien, puisqu'il respire entre quatre murs épais et solides depuis plus de six mois, et que les bruits de nos discordes électorales ont peu de chances de lui parvenir.

Après tout, cette ignorance est peut-être un bien du ciel, pour ce pauvre homme déjà tant à plaindre sous quantité de rapports.

Dans sa malheureuse position, à quoi bon savoir, en effet, que M. Henry de Lachevrotière l'appelle *bandit de la plume*, dans le numéro du premier mai de la *Dépêche* ? qu'il l'accuse d'avoir *trahi* ses amis aux élections municipales de 1935 ?

Que M. de Lachevrotière enguirlande comme du poisson pourri Bonvicini ou tel autre de ses adversaires d'aujourd'hui, nous n'y trouvons rien à redire, les uns et les autres ayant ongles et becs pour lui donner la réplique.

Mais insulter un homme mis dans l'impossibilité de lui répondre, nous nous demandons quel laurier ce valeureux exploit procurerait au polémiste du bas de la rue Catinat, en dehors de la réprobation générale de ceux qui estiment qu'il n'est courageux ni joli de s'attaquer à un absent — pis ! à un homme abattu, un cadavre politique !

« À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ». Il est opportun de sortir, une fois de plus, ce vers proverbial, que M de Lachevrotière aime à citer, sans toujours y conformer sa conduite.

On nous objectera qu'il avait besoin d'un terme de comparaison pour qualifier l'attitude de son concurrent du *Populaire*, avant le scrutin du 30 avril écoulé.

Mauvais prétexte ! Les trahisons politiques sont nombreuses, sous notre régime démocratique. M. de Lachevrotière n'en aurait eu que l'embarras du choix, s'il avait pris seulement la peine de choisir

Il lui était loisible, par exemple, de parler de ce politicien local, qu'il connaît mieux que personne, qui avait trahi Ernest Outrey en 1932 et qui devait pourtant, à ce dernier, fortune politique, journalistique et financière.

Ça, oui, c'était le prototype de la trahison, aggravé d'une noire ingratitude !

Gageons que la *Dépêche* n'en soufflera mot.

E. A.

———————————————————

NÉCROLOGIE

Mme Louis Robert

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 octobre 1939)

Jeudi matin, ont eu lieu les obsèques de Mme Louis Robert, mère de nos amis Auguste Robert, planteur, et Henri Robert, du service forestier, deux vieux amis, sportifs des temps héroïques.

Ce deuil atteint de nombreuses familles indochinoises, les familles Duzan, Dussol, Fauquenot, Coqueblin, Colombier, Potteaux.

L'absoute et l'inhumation ont eu lieu à Chi-Hoa. Nous présentons à nos amis Robert, à leurs parents et alliés, nos bien sincères condoléances.

La répression des japonophiles
in Patrice Morlat,
La répression coloniale au Vietnam (1908-1940),
Paris, L'Harmattan, 1990, 258 p.

[249] Le péril nippon obligea la police de Sûreté à créer un secteur nouveau de répression […]. Elle eut en effet à faire face à la « résurrection » du prince Cuong-Dê placé à la tête d'un mouvement néo-patriotique placé à la tête japonophile. Nous le retrouvons dans les notes de Sûreté à partir de 1938 alors qu'il avait disparu depuis quinze années[1] . La police coloniale ouvrit ainsi un second front à l'intérieur en précisant le péril : « En marge de tout cela émerge une action anti-française sournoise d'origine japonaise qui utilise les éléments restés fidèles à Cuong Dé qui fait toujours figure de prétendant au trône ».

Cette propagande était particulièrement vehiculée par L'*Alerte*, de Fauquenot, et le *Mai,* de Dao Trinh Nhât à Saïgon. La Sûreté acquit en avril 1938 la certitude que tous deux étaient travaillés par les services spéciaux japonais.

Rapidement, cette surveillance s'étendit aux caodaïstes soupçonnés dans un premier temps de subir l'influence du prince réfugié au Japon. En septembre de la même année, la police fut convaincue de la pénétration des milieux caodaïstes par la propagande japonaise[2] .

En janvier 1939, la machine répressive accentua sa pression contre le « Parti pour la restauration de l'Annam » du prince Cuong Dê et envers les caodaïstes[3] . Notons que, dans cette lutte contre le courant japonophile, elle trouva le soutien du P.C.I.

En février 1939, en vue d'une plus grande rigueur, l'affaire fut confiée à l'autorité militaire[4] . Une information fut ouverte par cette dernière. L'enquête révéla que le consulat japonais de Saïgon versait une subvention mensuelle de 300 piastres pour « publicité » au journal *Alerte*. Fauquenot et Doan Van Thanh se virent condamnés le même jour, le 25 du même mois, à 25 et 15 ans de détention respectivement, pour espionnage au profit d'une nation étrangère. Depuis l'arrivée du Front populaire, c'est la condamnation [250] la plus sévère qui ait été prononcée, et l'opinion politique en fut frappée.

Hiromi Kimura, qui travaille à un documentaire pour la NHK sur le chef d'orchestre japonais Hidemaro Konoye, nous signale que Fauquenot, incarcéré près de Paris, aurait été libéré par les Allemands au début de la Seconde Guerre mondiale. En avril 1944, Konoye a monté un orchestre à Paris, qui aurait été en partie composé de musiciens juifs. Lors de sa tournée en France et en Belgique, il en aurait profité pour favoriser

---

[1] A.O.M., Slotfom, série 111, carton 59. Notes d'avril et juillet 1938.
[2] *Ibid*. Note de septembre 1938.
[3] *Ibid*. Note de janvier 1939.
[4] *Ibid*. Note de février 1939.

l'évasion de musiciens juifs et Fauquenot aurait participé à ces opérations. Tout cela est encore bien flou (12 février 2016).